



attac

Le Courriel d'information

n° 181 – Mardi 31 octobre 2000.

SALUTATIONS FRATERNELLES DES MILITANTES ET DES MILITANTS DU RAID

Dans ce numéro

- 1- Moi j'y étais et je veux cracher
- 2- Le mais de Longué
- 3- Des mairies à l'action
- 4- AGCS. Le saviez vous ?
- 5- Démocratie et libéralisme
- 6- Vous avez rendez-vous avec ATTAC

En bref...

1- *Moi j'y étais et je veux cracher. Huit suspectes qui ont assisté à une réunion d'information de la Confédération paysanne 49 et de ATTAC 49, se sont retrouvées devoir cracher dans une gendarmerie afin qu'on puisse leur faire un test ADN. Leur crime ? Etre militante déclarée ou avoir épousée un militant. Après une courte enquête durant l'assemblée générale d'ATTAC, il semblerait que des milliers de femmes sont aussi dans ce cas. Une centaine d'entre elles se sont présentées à la Gendarmerie de St Brieuc. Elles invitent toutes les militantes de France ainsi que les épouses des militants à se présenter en groupe dans toutes les gendarmeries afin de faire tester leur ADN.*

2- *Le mais de Longué. Inutile de dire qu'il s'agit de mais transgénique. Inutile de préciser qu'il s'agit du crime sous-entendu dans l'article ci-dessus... Moi j'étais à Longué et vous ? Allez un petit effort de mémoire... vous y étiez aussi, je vous y ai vu.*

3- *Des mairies à l'action. Les OGM ne sont pas une fatalité. D'accord ils appartiennent à des multinationales qui ont un chiffre d'affaire plusieurs millions de fois, voire plusieurs milliards de fois plus important que le budget de votre commune. Le conseil municipal n'est cependant pas toujours impuissant.*

4- *AGCS. Le saviez-vous ? Premier article d'une série qui va continuer dans les mois qui viennent. Malheureusement l'OMC reprend le devant de la scène alors que nous avons cru le stopper à Seattle. Nous en parlions dans nos derniers numéros : comité 133 et « fast tract » de Pascal Lamy sont déjà des sujets de mobilisation. Mais l'offensive est beaucoup plus large comme nous le prouve cet article.*

5- *Démocratie et libéralisme. Dernier article qui pourtant donne son titre à ce numéro du Courriel. Il s'agit de la « leçon » du RAID (ATTAC Tunisie) donnée durant l'assemblée générale d'ATTAC France à propos de la démocratie comme arme de lutte contre le libéralisme qui favorise toutes les dictatures, économiques et politiques. A méditer.*

Moi j'y étais et je veux cracher.

Cela pourrait commencer comme un roman policier. Une goutte de sang a été trouvée sur les lieux du crime. La police scientifique mène l'enquête. Du sang de femme ! Huit suspectes

sont invitées fermement à se rendre à la Gendarmerie afin de cracher dans un buvard pour vérifier leur ADN. Malheureusement ce n'est pas un roman policier, nous reviendrons sur les faits.



attac

Dimanche dernier l'assemblée générale d'ATTAC France s'achève à St Briec. Elle décide de se rendre au poste de gendarmerie de la ville pour accompagner les militantes encore présentes en ce milieu d'après-midi, qui ont décidé de faire leur devoir en allant cracher elles aussi. Une centaine de personnes se mettent en route et bloquent l'entrée de la Gendarmerie. « Moi j'y étais et je veux cracher ! »

Mais où étaient-elles ?

Elles étaient toutes, comme les huit premières suspectes, comme des centaines d'autres militantes en France, entre 05H00 et 10H00 du matin à Longué (Maine et Loire) le 09 septembre. Ce jour là on retrouve un champ de maïs transgénique saccagé : les épis étaient couchés. Les vigiles, au nombre de deux, engagés par le semencier, Biogemma, pour surveiller les précieuses graines n'ont rien vu, plutôt ils n'ont vu le commando que de dos. Ils n'ont pu ni intervenir, ni prévenir les autorités. Une enquête est aussitôt diligentée.

On trouve la goutte de sang sur une feuille effilée de maïs. On découvre que cette trace a été laissée par une femme. On se souvient de la réunion de la Confédération paysanne 49 et de ATTAC 49 non loin de là peu avant les faits. On dresse la liste des suspectes « du cru » : des militantes ou des épouses de militants. On les invite à se rendre une à une, seule, à la Gendarmerie afin de prélever leur ADN au moyen d'un peu de salive.

Bien entendu comme le précisait François Dufour, Vice président d'ATTAC, durant l'assemblée générale de l'association dimanche dernier, on « oublie » les centaines, voire les milliers de militantes des groupes locaux d'ATTAC qui étaient présentes à cette réunion « locale » et surtout près du champ de maïs transgénique à l'heure dite, le jour dit. L'assemblée générale invite donc tous les groupes locaux à accompagner toutes les suspectes présentes dans leur rang à la Gendarmerie afin qu'elles aussi puissent cracher dans un buvard et qu'on compare leur ADN à celui que renfermait la goutte de sang.

Mais reprenons l'histoire. Le 16 septembre, une semaine donc après les faits la Confédération paysanne 49 et ATTAC 49 appellent à un piquet-citoyen en bordure du champ. Là ils découvrent que le champ avait été broyé. Récolté ? En tous les cas pas une trace de grain dans les résidus qui se trouvaient encore sur le sol. Ceux-ci avaient du reste été recouverts de

lisier de canard... Si ! On peut donc dire sans être accusé de scatologie qu'il s'agissait d'un vrai tas de merde.

Le 29 octobre, dimanche dernier donc, militantes et militant d'ATTAC, accompagnés de membres du CA, de représentantes et représentants de membres fondateurs de l'association, se rendent à la gendarmerie afin que les autorités puissent procéder à des prélèvements de salive. « Qui sème l'OGM récolte le crachat » entend-on dans la joyeuse troupe qui fait le pied de grue devant les locaux en attendant le retour des 8 militantes (chiffre qui rappelle le nombre des premières suspectes dont on a testé l'ADN) que le Capitaine a accepté de recevoir. Les autres inscrivent leur nom sur une feuille qui circule de main en main avant de la remettre aux gendarmes. Elles seront convoquées ultérieurement à la gendarmerie proche de leur domicile...

Les gendarmes de St Briec, fort sympathiques au demeurant et prenant les choses avec le sourire, se trouvent malheureusement dépourvus du fameux buvard qui leur aurait permis de récolter le « crachat de la militante »... Qu'à cela ne tienne... tous de proposer des mouchoirs en papier pendant qu'une partie bloque la rue et mène l'enquête auprès des passagères des différentes voitures qui se trouvent bloquées. Nous expliquons, nous cherchons. Plusieurs suspectes sont à nouveau repérées. Nous diligentons donc nos mouchoirs en papier et récoltons les précieux crachats pour les apporter rapidement à la gendarmerie.

Tous les groupes locaux d'ATTAC sont invités surtout à ne pas laisser les militantes seules et à les accompagner devant les gendarmeries durant les semaines qui viennent. « Ce n'est qu'un crachat, continuons le combat » chantait la foule devant la gendarmerie de St Briec. On cherche à criminaliser les militantes et les militants qu'ils soient syndicaux ou associatifs en leur enjoignant des tests ADN sous prétexte de leur présence supposée dont la seule preuve est leur engagement déclaré ou leur acte de mariage. On veut criminaliser tous les actes citoyens face aux OGM et aux « essais » à l'air libre des cultures de ces plantes génétiquement modifiées souvent dans l'ignorance totale des mairies, des citoyennes et des citoyens, des voisins... On tente de « forcer » la mise en place des ces cultures sous couvert de tests ou d'erreurs lorsque les récoltes transgéniques se trouvent mélangée inopinément avec les autres...



attac

Il est donc temps d'aller se dénoncer en masse : nous sommes toutes des militantes et nous étions toutes le 9 septembre à Longué ! « J'y étais et je veux cracher ! »

Laurent Jésover. Rédacteur journal@attac.org

Pour en savoir plus sur l'assemblée générale : <http://attac.org/fra/asso/doc/stbrieuc07.htm>

Le maïs de Longué.

Concernant les OGM de Longué, voici le communiqué de presse signé GABB, CP, et ATTAC, suite aux "débordements" de l'enquête de gendarmerie en cours. Vous trouverez également un rappel de l'historique de cette "affaire" de l'essai maïs OGM Biogemma.

Le 20 octobre 2000

COMMUNIQUE DE PRESSE DU GABBANJOU, DE LA CONFEDERATION PAYSANNE 49 ET D'ATTAC 49.

LES OGM, LE PREFET, LES GENDARMES, LES SYNDICATS, LES CITOYENS ET LA DEMOCRATIE

L'état de droit et la loi : sommes nous toujours en démocratie?

Le GABB Anjou et la Confédération paysanne 49 ont rencontrés Monsieur le Préfet lundi soir 16 octobre 2000 à propos des parcelles de culture OGM du département. Monsieur le Préfet nous a dit être outré que dans notre démocratie, ait pu avoir lieu la destruction sauvage de la parcelle de maïs OGM de Longué.

On peut avant cela regretter que la démocratie soit bafouée parce que le formalisme l'emporte sur l'esprit de la loi . Ce qui nous donne les scandales connus de tous les français: financements occultes des partis politiques, délits d'initiés, problèmes graves de santé publique avec le scandale du sang contaminé et l'attitude d'irresponsabilité des élus concernés et de l'administration (coupable mais pas responsables...) avec la non information volontaire de 1986 à 1996 sur les risques liés à l'ESB (vache folle) etc...

Dans un pays où liberté est le premier mot de notre devise, que fait on de la liberté de circulation, la liberté d'opinions, bafouées par l'appareil d'Etat Participez à une réunion publique pourtant organisée par un ancien Ministre, sur un sujet sensible comme les OGM

(mais qui ne relève tout de même pas du secret défense) et vous êtes photographiés par les Renseignements Généraux et les gendarmes comme des malfrats, votre numéro d'immatriculation de voiture est relevé, votre ligne de téléphone est mise sur écoute (notamment les responsables des syndicats mais pas seulement eux...) vous êtes soupçonnés en premier chef en cas d'enquête de gendarmerie à l'exclusion de toute autres pistes, on procède sur des personnes à des analyses d'ADN (y compris sur des conjoints de responsables syndicaux qui n'ont même pas participé aux réunions...). Rappelons que ces analyses d'ADN sont normalement réservées à des enquêtes exceptionnelles de crime. Les maïs de Longué contenaient ils des gènes humains?

Vous avez dit liberté ? Vous avez dit démocratie ?

Ces pratiques rappellent ce qui se passe dans les Etats policiers. Qu' avons nous faits pour être surveillés de la sorte? Nous avons utilisé l'un des droits fondamentaux inscrits dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789.

Cette déclaration est inscrite dans le préambule de notre constitution. Est elle toujours valable où sert elle seulement de caution morale et politique à nos élus et à notre Administration?

Nous en appelons donc au Ministre de la justice Madame Lebranchu qui a demandé aux citoyens de s'exprimer sur les OGM lorsqu'elle était encore secrétaire d'Etat à la consommation afin que la liberté syndicale soit respectée dans le Maine et Loire, que les syndicalistes et leurs familles ne soient plus inquiétés et ne subissent plus de pression de même que tous les citoyens qui ont participés à des réunions publiques ceci en raisons de leurs opinions. (art 10 de la déclaration des droits de l'homme)

Nos deux syndicats réaffirment qu'ils ne sont pour rien dans la destruction de la parcelle de maïs OGM de Longué.

Ils posent cette question à l'Etat français : si la transparence qui est l'esprit de la loi du 13 juillet 1992 avait primé sur le formalisme (la procédure d'autorisation actuelle très critiquable de cultures OGM en plein champ) ne pensez vous pas que les citoyens se sentiraient un peu plus écoutés et respectés par l'Etat dans "l'exercice des droits naturels de chaque homme" art 4 de la déclaration des droite de l'homme et du citoyen.



attac

L'essai OGM Maïs de Biogemma à Longué, un feuillet instructif

A la recherche ce printemps d'une parcelle de colza transgénique, nous avons appris par la DDA qu'une expérimentation de maïs OGM avait lieu dans la vaste commune de Longué-Jumelle (plus de 8000 ha et 250 agriculteurs). Nous avons alors alerté les médias qui ont creusé un peu le sujet. Selon les informations relatées dans la Nouvelle République, M. Alphandéry, maire de Longué n'aurait été informé qu'en mai de la présence de cet essai déjà semé par Limagrain.

Souhaitant en savoir plus, nous avons été consulter la fiche concernant cet essai et disponible au public en mairie de Longué depuis la fin mai. Plusieurs d'entre nous ont lu ce document assez brouillon et ont perçu que, derrière l'objectif principal affiché (" tester la toxicité et l'allergénicité de grains issus de cet OGM "), le but essentiel était surtout de mettre au point une nouvelle méthode de production de maïs hybride utilisant un gène de stérilité mâle et évitant ainsi la castration manuelle des lignées femelles (et cela dans la deuxième zone de France de production d'hybrides de maïs). Signalons que la fiche ne mentionne ni le lieu de la parcelle, ni le nom du paysan concerné (les essais OGM en plein champ sont ainsi protégés par le secret industriel...).

Pour en savoir plus (par exemple, connaître le but précis de cet essai, le " gène marqueur " utilisé, le type de stérilité, les risques de dissémination, etc.), le GABB et la CP ont écrit le 15 juillet au Maire de Longué et à la société ayant mis en place l'essai (Biogemma). Une réponse assez imprécise de ce laboratoire nous est parvenue le 31 juillet ainsi qu'une lettre du Préfet rappelant la loi et l'importance de protéger le secret industriel et commercial.

Nous avons alors réalisé un quadrillage de cette vaste commune et nous avons trouvé une parcelle anodine d'un hectare isolé de maïs où se trouvait, bien dissimulées, deux micro parcelles de 450 m² de maïs répondant au descriptif de la fiche. Nous avons alors écrit le 10 août un second courrier à la mairie de Longué, à Biogemma (à la presse, etc...) en mentionnant qu'il fallait nous répondre plus sérieusement et que nous souhaitions un vrai débat sur cette expérimentation.

Le 18 août, une réponse plus précise de Biogemma est parvenue au Courriel de l'Ouest.

Le laboratoire reconnaissait " évaluer un système de stérilité mâle efficace et fiable en production de semences hybrides de maïs " et ce " afin de compenser le différentiel de coût de main d'œuvre qui avantage les pays concurrents, en particulier les pays de l'Est ". Biogemma donnait également son accord pour la venue de 2 de ses chercheurs le 26 août en mairie de Longué pour présenter son expérimentation et répondre aux questions du public.

Une centaine de personnes de divers horizons (dont un président FDSEA muet) sont venues à ce débat qui a été assez riche malgré des incompréhensions manifestes entre un généticien courtois mais trop " scientifique " et des personnes sceptiques voire hostiles à son expérimentation et mettant en avant de solides arguments éthiques, économiques ou techniques. En questionnant avec insistance les chercheurs de Biogemma, nous avons appris que le gène de résistance au glufosinate est le gène marqueur, que le gène de stérilité introduit dans la lignée femelle est un gène dominant (ce dernier point est assez inquiétant pour l'environnement...) et que le quart des grains produits par ce type d'hybride OGM porteront ce gène de stérilité qui serait ainsi consommé par les animaux et les humains si ces recherches ont un jour un aboutissement commercial...

A la réflexion, l'enjeu de cette expérimentation est très important car la méthode testée à Longué par Biogemma serait probablement applicable à la fabrication d'hybrides d'autres plantes ayant principalement une fécondation croisée (tournesol, betterave, colza, féverole, sorgho, chanvre, diverses potagères, etc...). Cette méthode pourrait se substituer à la stérilité cytoplasmique, technique assez complexe à mettre en œuvre mais présentant le gros avantage de ne pas manipuler au hasard le génome des plantes concernées et de donner des grains de consommation ne comportant plus de trace de stérilité.

Suite à ce débat, nous avons organisé une visite pacifique dans la parcelle en compagnie des médias (dont FR3). La dite parcelle était " protégée " par une vingtaine de policiers (confirmant ainsi que nos intuitions étaient justes) mais les agriculteurs voisins interviewés par la presse n'en connaissaient pas l'existence... Sacrée transparence ! Les semenciers ont pourtant l'habitude de signaler leurs essais par de beaux panneaux publicitaires le long des routes... La recherche en matière d'OGM semble s'apparenter au secret défense...



attac

Suite à cette action pacifique mais assez bien relatée dans les médias, 6 épis transgéniques ont été prélevés et remis au préfet rendant visite à l'un de nos adhérents le 6/09.

Dans une lettre GABB-CP du 01/09 transmise au Préfet, aux Ministères de l'environnement et de l'Agriculture (avec copie à la mairie de Longué, à Biogemma et aux médias), nous dénonçons le fait que la fiche d'information de cet essai soit très insuffisante et en contradiction avec des articles de la loi du 13/7/1992. Nous refusons également la réalisation en plein champ d'une telle expérimentation alors que de très nombreux doutes subsistent sur le plan scientifique (et, parmi les scientifiques se questionnant à ce sujet, nous citons Gérard Pascal, membre de la CGB qui avoue que l'on n'a pas encore mis de méthode au point pour tester l'allergénicité et la toxicité de tels OGM...). En conclusion de ce courrier, nous demandons la destruction de cette expérimentation.

La réponse du préfet et du président de la CGB fût négative car cet essai leur paraît en accord avec la loi actuelle et présente à leurs yeux toutes les garanties pour éviter les disséminations (les racines et tiges des plantes de maïs transgénique seraient même incinérées).

Faisant le bilan à ce stade, nous estimons que cette action menée de concert avec le GABB aura, plus efficacement qu'une destruction brutale, permis de mieux comprendre les enjeux de cet essai, le peu de transparence avec laquelle sont actuellement conduites certaines expérimentations OGM en France, la nécessité d'un plus grand dialogue entre paysans et consommateurs et un laxisme des pouvoirs publics face aux firmes (la fiche d'information au public très insuffisante de cet essai avait été avalisée sans problème en avril 2000 par les Ministères de l'agriculture et de l'Environnement...).

Le samedi 9 septembre, une quinzaine de personnes ont pénétré dans la parcelle pourtant gardée par une société spécialisée recrutée par Biogemma et, selon la DDA et la SRPV, détruit les plants transgéniques (en fait, selon la photo parue dans le Courrier de l'Ouest, beaucoup de plants de maïs ont seulement été couchés, ce qui n'empêcherait pas leur venue à maturité et leur récolte ultérieure). Le groupe ayant réalisé cette destruction ne l'a pas d'ailleurs revendiqué et n'a pas de liens avec le GABB et la Confédération Paysanne du Maine et Loire (cette

destruction non revendiquée gêne d'ailleurs notre démarche qui vise essentiellement à établir la transparence et à modifier la réglementation).

Nous avons néanmoins maintenu le pique nique prévu le 16/09 près de la parcelle. Nous avons alors constaté que la parcelle avait été broyée mais que, sur les tiges restantes de maïs et couchées au sol, les épis avaient été coupés de façon nette. Certains épis ont-ils été récoltés par Biogemma ? (on était proche du stade d'une récolte en épis).

Lors de ce pique nique, nous avons insisté sur les points suivants :

Rappel de notre opposition à la réalisation en plein champ d'essais OGM présentant des risques reconnus (cf. gènes de stérilité, de résistance aux herbicides ou aux insectes) tant que les essais en milieu contrôlé n'ont pas été réalisés pendant une période longue. Ainsi, si l'objet principal de l'essai de Longué est vraiment de tester l'allergénicité et la toxicité des grains du maïs OGM, il n'était pas nécessaire de faire un essai en milieu réel. Un essai sous serre chez Biogemma suffisait.

Quoique sa fiche d'information au public soit très insuffisante et son objectif officiel trop fluctuant, cet essai OGM de Biogemma semble avoir respecté la législation en vigueur puisqu'il a été approuvé par la CGB, les Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement et fait l'objet d'un suivi de la part du Préfet du Maine et Loire et de la SRPV. Cette législation pourrait être prochainement révisé (cf. courrier du Préfet en date du 6/09) et nous espérons que le conseil d'Etat entendra les propositions que nous faisons ci-après.

Pour la CP 49, les procédures de mise en place d'essais OGM rappellent celles adoptées pour l'enfouissement de déchets nucléaires dans le Segréen (et dans d'autres régions de France). Les décisions sont prises à Paris et il n'y a pas de débat préalable au niveau local. Ainsi, le conseil municipal de Longué n'a pas été consulté et les agriculteurs voisins de la parcelle transgénique n'ont pas su que cette parcelle comportait des gènes dominants de stérilité. Si nous n'avions pas réalisé un travail d'investigation, cet essai aurait été conduit sans que les habitants et paysans de Longué et du Maine et Loire aient été informés.

Pour remédier à cette carence en matière de démocratie locale, nous souhaitons que des essais OGM présentant d'éventuels risques en



attac

matière d'environnement, ayant des répercussions en matière d'emploi, etc... ne puissent être implantés dans une commune sans une présentation aux élus des tenants et aboutissants d'un tel essai suivi par un vote en conseil municipal.

Pour tous les essais OGM réalisées en milieu réel, les firmes privées ne devraient pas pouvoir en réaliser seules le suivi. L'implication d'une recherche publique " neutre " (issue de l'INRA, du CNRS, des universités, etc.) et non liée économiquement à la firme nous paraît obligatoire.

Confédération Paysanne du Maine et Loire –
16/10/00

Pour plus d'informations contacter
attac49@attac.org

Des mairies à l'action

Les mairies sont souvent peu ou pas informées sur ce qui se passe dans le territoire de leur commune. Néanmoins des groupes locaux d'ATTAC aider par d'autres organisations ont entrepris non seulement de les en informer, mais aussi de faire voter aux conseils municipaux un arrêté interdisant la culture de plantes génétiquement modifiées sur le territoire de leur commune. Ici un exemple, celui de ATTAC 45. Pour plus d'informations, merci de contacter attac45@attac.org

Nous avons reçu le courrier suivant de la Mairie de Chevry-le-Bignon (Loiret). Notre démarche consistant à contacter les maires du Loiret pour leur demander d'interdire les OGM sur leur commune commence à porter ses fruits. Même s'il ne s'agit pas d'une interdiction totale, on y parle d'interdiction possible et c'est déjà beaucoup, à mon avis.

Damien MILLET (%attac45)

MAIRIE DE CHEVRY-SOUS-LE BIGNON
(45210)

Le 21 octobre 2000

Arrondissement de Montargis

Canton de Ferrières-en-Gâtinais

Monsieur le Président,

Veuillez trouver ci-joint une copie de la délibération que notre Conseil municipal a pris le 30 septembre dernier:

RÉFLEXIONS TOUCHANT LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : le Conseil Municipal a fait un tour d'horizon sur les questions touchant à la protection de son environnement. Une commune a peu de possibilités de traiter de ces problèmes; en particulier la majorité de ses membres ont peu de compétence sur le sujet. Néanmoins, le Conseil a pris connaissance de certaines déclarations du traité d'Amsterdam ; en particulier, dans les documents à sa disposition, il a noté " que l'absence de certitudes compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économique acceptable ". Il lui semble aussi qu'il convient de prendre des mesures sans attendre que soient pleinement démontrées la réalité et la gravité du risque.

D'autre part, il est écrit dans l'article L 121-26 du code des collectivités territoriales que le Conseil Municipal peut délibérer de tout ce qui a trait à l'intérêt de la commune. Les pouvoirs du Maire en matière de police rurale (article L 131-1 du code des communes) et de police municipale (article L 131-2 du code des communes, alinéa 6) précisent en outre qu'il est de la compétence expresse du Maire de prévenir et de faire cesser " les pollutions de toute nature ".

Enfin, les Conseillers regrettent vivement de ne pas intervenir au moment où sont prises des décisions comme la culture de plantes génétiquement modifiées, le stockage ou l'épandage de boues d'épuration. Or ces décisions peuvent être importantes pour l'avenir des habitants. Dans ce type de situation et malgré ses pouvoirs le Conseil se trouve dans l'incapacité d'agir: ses pouvoirs, pour réels qu'ils soient, ne sont souvent que formels.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

Organismes génétiquement modifiés : la culture, à des fins commerciales ou expérimentales, de plantes génétiquement modifiées ne peut être réalisée sans que la commune en soit informée; elle peut l'interdire sur la totalité de son territoire après en avoir délibéré.

Stockage et épandage de boues provenant de stations d'épuration : le stockage et l'épandage de boues est interdit sauf avis préalable et délibération du Conseil Municipal.



attac

Une version courte (expurgée ?) est publiée dans l'Eclaireur du Gâtinais de cette semaine.

Avec l'assurance de mes sentiments les meilleurs

Richard Tomassone, Maire

AGCS. Le saviez-vous ?

Êtes-vous au courant de la conférence internationale organisée par le Forum des Services Européen (F.S.E.) à Bruxelles le 27 novembre?

Le F.S.E. – principal groupe de pression industriel européen poussant à la libéralisation des services – organise une rencontre majeure intitulée « Les Negotiations de l'AGCS 2000 – Nouvelles opportunités de libéralisation commerciale pour tous les secteurs de services ». Notez que « tous les secteurs de services » incluent non seulement de nombreux secteurs touchant à l'environnement, mais aussi la culture et la privatisation de la santé et de l'éducation. Parmi les conférenciers: le Président du F.S.E. Andrew Buxton, le Commissaire Européen au Commerce Pascal Lamy, et Dean O'Hare, Président de la Coalition des Industries de Service. La conférence – qui a le soutien officiel de la Commission Européenne et de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) – se déroule à l'hôtel « Sheraton » de l'aéroport de Bruxelles, loin du centre de Bruxelles. Ce n'est probablement pas un hasard si cet endroit rend les manifestations et autres protestations vraiment difficiles, mais peut-être y a-t-il des manières créatives de répondre à la provocation que constitue cet événement?

Retour sur l'AGCS et le pouvoir des grands groupes.

L'échec du sommet de l'Organisation Mondiale du Commerce à Seattle, et la crise de plus en plus profonde sur la légitimité de l'OMC, avaient signifié qu'un nouveau round de discussions sur la libéralisation ne pourrait pas avoir lieu avant un moment. L'Union Européenne n'a pas renoncé à ses ambitions en vue d'un « Round du Millénaire », mais, en attendant, les négociations sur une nouvelle libéralisation dans le secteur des services (AGCS) ont déjà commencé. Les « services » sont définis de manière si large qu'ils recouvrent près de 70 % des investissements globaux à l'étranger. Ce qui veut dire que les négociations de libéralisation du AGCS pourraient recouvrir presque tout,

depuis les transports, l'énergie, l'eau et le pétrole, jusqu'à l'audiovisuel, la santé et l'éducation. Pour beaucoup de secteurs, libéralisation signifie en réalité privatisation, ce qui fait des discussions du AGCS une menace majeure pour ce qui reste des services publics en Europe. Avec le gouvernement américain, l'Union Européenne poursuit un programme de libéralisation accélérée. L'Union Européenne, avec à sa tête la Commission, calque ses sujets de négociation et ses stratégies sur le programme offensif des grandes sociétés de l'Union Européenne, élaboré dans le F.S.E.

Le F.S.E. – Partenaire privilégié de la Commission.

Le F.S.E. représente les intérêts des plus puissantes sociétés européennes de services. Il consiste en un éventail très large de sociétés, depuis les banques (par exemple la Commerzbank AG et ABN AMRO) et les compagnies postales (comme la Deutsche Post et La Poste), en passant par des gros détaillants (comme Royal Ahold et Metro) et des éditeurs (tels que Bertelsmann), jusqu'à des sociétés distributrices d'eau (parmi lesquelles Vivendi et Suez-Lyonnaise des Eaux) et d'énergie (la société finlandaise Fortum, Eurelectric). Le F.S.E. fut fondé au début 1999, à l'initiative de l'ancien Commissaire au Commerce Sir Leon Brittan. Brittan voulait reprendre le modèle de coopération entre la Communauté Européenne et les grandes sociétés, qui avait contribué à l'aboutissement de l'accord de l'OMC sur les services financiers en 1997. Pendant les négociations de cet accord, la Commission Européenne travailla très étroitement avec les compagnies bancaires et d'assurances au sein du Groupe des Leaders Financiers (GLF), à la fois en décidant des priorités de négociation et en exerçant des pressions sur d'autres gouvernements. Brittan demanda à Andrew Buxton, PDG de la Barclays Bank et vétéran du GLF, de créer le F.S.E. (d'abord appelé le Réseau Européen des Services). Buxton suivit de très près la structure du GLF et invita près de 45 PDG de grandes sociétés et présidents de fédérations de services à rejoindre un soi-disant Groupe Européen des Leaders des Services (GELS).

Depuis lors, la Commission Européenne a établi une relation de travail très proche avec le F.S.E. afin de tenir compte des demandes des sociétés dans les prises de décisions. Le site Web de la Communauté Européenne ne laisse aucun doute quant à son approche à sens unique: « Le AGCS n'est pas seulement quelque chose qui existe



attac

entre les gouvernements. C'est d'abord et surtout un instrument pour le bien des affaires ». Après l'échec du sommet de l'OMC à Seattle, Robert Madelin, haut-fonctionnaire de la Communauté Européenne, écrivit au F.S.E. que le programme du AGCS n'était pas en danger et confirma que la Commission Européenne continuerait de même. « La Commission Européenne – écrivait Madelin – aimerait encourager toutes les sociétés européennes de services à continuer à coopérer activement avec nous, pour développer la base de négociation commune, solide et détaillée, que nous souhaitons présenter, au moment approprié, l'année prochaine à Genève ».

La Communauté Européenne a-t-elle l'intention de négocier la libéralisation de la Santé, de l'Education et des Services Sociaux?

Les sociétés de services américaines espèrent voir les négociations du AGCS déboucher sur un élargissement du marché, à la faveur de leurs fournisseurs de services de santé, d'éducation et de services sociaux. Ceci représenterait une menace pour les systèmes européens publics d'universités, d'hôpitaux et de plusieurs autres fournisseurs de soins. Alors que les sociétés américaines semblent avoir le plus à gagner dans ce domaine (avec des entreprises beaucoup plus importantes, en taille et en nombre, dans ces secteurs), le F.S.E. ne s'oppose pas à la libéralisation de ces secteurs. Bien au contraire, le F.S.E. parle en faveur de négociations pour libéraliser toutes les activités de service, ainsi que l'indique clairement le titre de la conférence de Bruxelles du F.S.E.: « Les Négociations du AGCS 2000 – Nouvelles opportunités de libéralisation commerciale pour tous les secteurs de services ».

Le plus inquiétant est que la Communauté Européenne semble partager cette opinion. Elle a demandé au F.S.E. de mettre en avant les priorités pour les négociations du AGCS 2000, y compris la libéralisation des secteurs sensibles. En janvier dernier, le haut-fonctionnaire européen Robert Madelin a demandé à Andrew Buxton, du F.S.E., de donner davantage de renseignements sur les priorités des entreprises pour la libéralisation de « la construction, l'éducation, l'environnement, les services sociaux et de santé, et les services audiovisuels. » [Robert Madelin, lettre à Andrew Buxton, 24 janvier 2000]. Avec la Commission Européenne qui poursuit un programme conduit par les entreprises, pour lequel elle n'a aucun mandat (libéralisation totale du secteur des services), il est temps d'intensifier notre campagne

commune pour que la Communauté Européenne effectue un revirement dans la voie suivie actuellement, et s'oriente vers un système économique différent, qui protège les droits de base des personnes et l'environnement. Se poser des questions sur le rôle privilégié du Forum des Services Européen (F.S.E.) est un premier pas nécessaire.

Pour plus de renseignements, contacter:
Corporate Europe Observatory
Tel/fax: +31-20-6127023
E-mail: ceo@xs4all.nl
<http://www.xs4all.nl/~ceo/>

Voir le site Web du F.S.E.
http://www.esf.be/e_pages/confer.htm

Le CEO prépare un résumé sur l'influence des grandes sociétés européennes et de leurs groupes de pression sur la stratégie des négociations en vue du AGCS.

Olivier Hoedeman. CEO.
Traduction: Nicole Leescu & Patrick Bouyer,
traducteurs bénévoles coorditrad@attac.org

Démocratie et libéralisme

Bonjour,

Permettez moi de vous transmettre les salutations fraternelles des militantes et des militants du RAID (ATTAC Tunisie)

Nous ne sommes pas nombreux au RAID, à peine si nous dépassons la centaine. Notre association est une association jeune, elle fut constituée après les rencontres internationales d'ATTAC (Saint Denis, juin 1999)

L'existence de notre association n'est pas de tout repos. Loin de là, notre histoire est faite d'emprisonnement, de passage à tabac, de privation de passeport, etc.. Le RAID n'est toujours pas reconnu par le pouvoir tunisien.

Ces agressions n'ont pas entamé notre détermination que nous tirons de notre conviction dans la justesse de notre lutte. Notre détermination, nous la tirons aussi de notre appartenance au mouvement international ATTAC.

ATTAC est une force aujourd'hui, elle le prouve tous les jours. Elle l'a prouvé en ce qui nous concerne en faisant reculer la dictature de Ben Ali et en l'obligeant à libérer Mohamed Chourabi, Iheb El Hani et moi-même.



attac

La présence physique de Pierre Tartakowsky et de Jean Luc Cipièrre en Tunisie prouve aussi l'engagement fort d'ATTAC à notre côté. Cet appui d'ATTAC a permis d'impulser la lutte contre la mondialisation libérale dans le bassin méditerranéen. A ce niveau l'agression du néo libéralisme passe aujourd'hui à travers le processus engagé à Barcelone en 1995.

L'offensive libérale de l'Europe contre les pays et les peuples du Sud et de l'Est de la Méditerranée, que concrétise le processus de Barcelone, vise à intégrer ces pays en tant que périphérie encore plus dominée dans une vaste zone de libre échange. Ce processus est néo libéral en Méditerranée et il est déjà en marche. Il se déroule presque dans le silence total. Il est entrain de porter de graves coups à l'économie et à la société des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Quelques chiffres suffisent pour donner une première idée de la gravité de ces atteintes, il s'agit de chiffres fournis par le PNUD et qui concernent le développement humain dans le monde. Le classement mondial au niveau du développement humain de beaucoup de pays du Sud de la Méditerranée a enregistré un net recul entre 1992 et 1997 : le Maroc a reculé de 9 places, l'Algérie de 24, la Tunisie de 27, l'Egypte de 13, la Jordanie de 14, la Syrie de 33.

L'espace euro-méditerranéen nous répète-t-on, sera un espace de respect de droits humains et de la démocratie. Mais quel crédit accorder à ces Etats européens qui, cinq années après la signature de la Déclaration de Barcelone, continuent de soutenir les pires dictatures de la région ? Quel crédit peut-on donner à la volonté affirmée de défendre les droits humains alors qu'un des droits élémentaires de la personne humaine, le droit de circulation, est bafoué en permanence par l'Union européenne pour contrer les flux migratoires ? Je citerai l'exemple de Sadri Kiari et de Mohamed Chourabi du RAID et de Lofti Chewelyi d'ATTAC Maroc qui sont toujours privés de passeport. Que peut signifier l'ambition d'une paix régionale et la proclamation du droit des peuples à vivre libres alors que le peuple palestinien se voit dénier le droit de constituer un état indépendant, que ses enfants sont massacrés en toute impunité et qu'une partie de sa population est contrainte à un exil sans fin.

La démocratie n'est qu'un vain mot lorsqu'elle ne signifie pas la souveraineté populaire or celle-ci est constamment remise en cause tant dans les institutions européennes que dans les états

du Sud. Personne n'a demandé leurs avis aux populations concernées par le projet euro-méditerranéen et les mécanismes institutionnels prévus pour sa réalisation consacrent la subordination des pays du Sud à l'Union européenne. Quel que soit l'angle sous lequel on aborde Barcelone, il apparaît comme un rapport d'allégeance des pays du Sud à l'Europe. Mais quelle importance finalement, puisque de toutes façons, ce sont les institutions financières internationales, les sociétés transnationales, qui prennent les décisions à la place des peuples !

A cette Méditerranée basée sur l'inégalité, l'injustice et le non-droit, nous opposons une autre Méditerranée ; une Méditerranée citoyenne, démocratique, sociale, solidaire, écologique. Le projet méditerranéen doit être orienté par une véritable logique de coopération qui soit profitable à tous les peuples de la région. Il s'agit de combler le fossé entre les deux rives au besoin par des mesures inégales en faveur des peuples du Sud qui permettent à terme d'harmoniser vers le haut les conditions de vie et de travail de l'ensemble des peuples méditerranéens. La Méditerranée que nous voulons devra être construite en partant des besoins sociaux, politiques et culturels des peuples et non pas des contraintes prétendument fatales du marché. Nous voulons une Méditerranée libérée du chômage et de la précarité, garantissant une protection sociale véritable à tous ses habitants, un salaire et un logement décents, une couverture sanitaire gratuite et un accès libre et égal à l'éducation. De manière prioritaire, il faut assurer la défense du service public et faire cesser la privatisation des transports, de l'électricité, du gaz, de l'eau, de l'éducation, de la santé et de la sécurité sociale. De même qu'il faut lever les entraves à la libre circulation des personnes et régulariser la situation des sans-papiers. Ces exigences imposent un véritable financement du social à l'échelle méditerranéenne. Des ressources importantes peuvent être dégagées par l'Europe si elle prend l'initiative d'initier une taxation des transactions financières (Taxe Tobin) et d'annuler la dette des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

Les peuples doivent pouvoir disposer d'eux-mêmes et choisir leur avenir comme ils l'entendent ; ils doivent pouvoir décider démocratiquement et de manière autonome du type de relations qu'ils veulent développer avec les autres peuples de la région méditerranéenne. Un partenariat n'est véritable que s'il associe des états pleinement souverains, qui expriment réellement la volonté des peuples qu'ils



attac

représentent. Il doit également trouver les formes d'une implication à part entière des acteurs sociaux des différents pays. C'est pourquoi les questions des droits humains, de la démocratie et de la souveraineté populaire ne sont pas des questions annexes mais doivent être considérées comme fondatrices du partenariat méditerranéen. Les mécanismes du partenariat doivent être démocratiques, permettant un contrôle citoyen à tous les niveaux du processus, depuis l'élaboration des projets jusqu'à leur mise en œuvre. Il faut organiser le pouvoir participatif des organisations sociales et populaires dans les instances méditerranéennes.

La réalisation de ces mesures comme la définition et la mise en œuvre d'une alternative plus large suppose une dynamique sociale s'appuyant sur les forces démocratiques et populaires. Ce sommet alternatif se conçoit comme une étape dans la mise en commun des efforts de réflexion et d'organisation de la riposte nécessaire au libéralisme, en

convergence avec le mouvement universel contre la mondialisation libérale qui s'est exprimé à Seattle, Bangkok, Genève et Prague. Des victoires ont été remportées ; d'autres sont possibles. Les organismes partie prenante de cet « Autre Sommet », associations, syndicats, ONG, ont pour ambition de développer leur action de manière coordonnée par la mise en place d'un réseau à l'échelle régionale qui poursuivent et élargissent ce premier mouvement de résistance collectif au processus de Barcelone, pour l'avènement d'une Méditerranée sociale, démocratique et solidaire.

Fathi Chamki. Président du RAID
tunisie@attac.org

Discours prononcé à l'Assemblée générale d'ATTAC France le 29 octobre 2000.

L'Autre Sommet
<http://attac.org/euromed/>
secretariat.euromed@attac.org

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <<http://attac.org/rdv/>>

- Mardi: BE : NAMUR - IE: DUBLIN
- Jeudi : FR - ROUEN – VILLEURBANNE
- Vendredi : FR : VILLEURBANNE – BOURGES – COMPIEGNE